

Qui sommes-nous ?

Le **groupe ORSEU**, qui rassemble les marques Orseu – Explicite et CE Services, **accompagne les représentants du personnel** en assurant :

- les Expertises CE et CHSCT (agrément par le ministère du travail) ;
- la Formation des élus du personnel ;
- le Conseil juridique ;
- et l'Accompagnement à la négociation.

Besoin d'anticiper et de réagir, nos interventions sont les outils indispensables pour permettre aux représentants du personnel d'y parvenir.

Nos bureaux basés à Lille, Lyon et Paris vous assurent notre proximité.



Elus CE et CHSCT...

Développez vos compétences en vous formant !

Formation des représentants du personnel

Calendrier & Infos pratiques

2015 - 2016

| | |
|---|--|
| Titulaires CE | <ul style="list-style-type: none"> ✓ En application de l'article L 2325-44 du code du travail, les membres titulaires du comité bénéficient d'un droit à la formation économique de 5 jours. ✓ Ce droit à la formation est renouvelé lorsque les élus ont exercé leur mandat pendant quatre années, consécutives ou non. ✓ La rémunération est maintenue par l'employeur pendant la formation. ✓ La formation sera à la charge du CE sur son budget de fonctionnement ainsi que tous les frais engendrés (frais de déplacement et de séjour). |
| Elus CHSCT | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour les établissements de plus de 300 salariés, la durée de la formation est fixée à 5 jours. ✓ Pour les établissements de moins de 300 salariés, la durée de la formation est fixée à 3 jours (sauf disposition conventionnelle plus favorable). ✓ Ce droit à la formation est renouvelé lorsque les élus ont exercé leur mandat pendant quatre années, consécutives ou non. ✓ La rémunération est maintenue par l'employeur pendant la formation. ✓ La charge financière de la formation incombe à l'employeur dans les conditions et limites fixées par voie réglementaire (voir barèmes). |
| Suppléants au CE, DP, représentants syndicaux au CHSCT | <ul style="list-style-type: none"> ✓ En application de l'article L 3142-9 du code du travail, vous pouvez bénéficier d'un congé de formation économique, sociale ou syndicale dans la limite de 12 jours, comme tout salarié de l'entreprise. ✓ Vous pouvez également suivre une formation en utilisant vos crédits d'heures CPF (ex DIF), avec l'accord de votre employeur. |

Contactez-nous pour recevoir une proposition de formation personnalisée ainsi qu'un devis.

01 42 77 41 43 ou 03 20 47 15 24 - Email : formation@orseau.com

Stages interentreprises 2015 - 2016

Stages CE 3 + 2 jours

| | 1^{er} module (3 jours) | 2^{ème} module (2 jours) |
|---------------|--|---|
| Rennes | Du 3 au 5 novembre 2015 | planifié entre 2 et 6 mois après chaque 1 ^{er} module. |
| Paris | Du 17 au 19 novembre 2015 | |
| Lyon | Du 24 au 26 novembre 2015 | |
| Paris | Du 12 au 14 avril 2016 | |
| Lille | Du 21 au 23 juin 2016 | |
| Paris | Du 15 au 17 novembre 2016 | |

Stages CHSCT 3 + 2* jours (*pour les entreprises de + 300 salariés)

| | 1^{er} module (3 jours) | 2^{ème} module (2 jours) |
|-----------------|--|--|
| Paris | Du 6 au 8 octobre 2015 | planifié 6 mois après chaque 1 ^{er} module. |
| Rennes | Du 13 au 15 octobre 2015 | |
| Bordeaux | Du 17 au 19 novembre 2015 | |
| Paris | Du 1 ^{er} au 3 décembre 2015 | |
| Paris | Du 2 au 4 février 2016 | |
| Paris | Du 5 au 7 avril 2016 | |
| Paris | Du 24 au 26 mai 2016 | |
| Lille | Du 7 au 9 juin 2016 | |
| Paris | Du 21 au 23 juin 2016 | |
| Paris | Du 11 au 13 octobre 2016 | |
| Paris | Du 6 au 8 décembre 2016 | |

Formations intra-entreprise

L'ORSEU peut organiser, **dans votre entreprise**, des **stages « à la carte »** :

- Exemples de stages en intra : stage CE, stage CHSCT, La base de données unique, La loi de sécurisation de l'emploi, Restructurations et licenciements économiques, Les risques psychosociaux, La qualité de vie au travail, etc.
- Des formations « **sur mesure** » en fonction de vos besoins
- Modules de 1 à 5 jours, sur la **France entière**.

